



- P 2 **Édito**
par Patrick Lévêque
- P 3 > 5 **Actualités**
Rencontre avec
le Préfet référent loup
- P 6 > 7 **Le plus grand syndicat ovin
de France a 100 ans**

P 8 **Campagne de Prophylaxies
2021/2022**

P 9 **Conditions réglementaires
des mouvements
de bovins**

P 11 **Annonces**

P 12 **Agenda**





Chers confrères,

Notre département n'a pas à rougir en matière d'élevage. Certes, elle n'est pas la filière agricole dominante, mais en entretien d'espace et également en poids économique direct et indirect, l'élevage reste une filière forte pour les Bouches-du-Rhône.

Les races emblématiques telles que la Rove, le Mérinos ou encore le Camargue, en font une référence en matière d'élevage rustique, extensif et adapté au territoire.

De nombreux départements et régions viennent d'ailleurs s'en inspirer sur les modes de conduite, le suivi des cheptels, mais également la gestion du sanitaire.

Le Président de la Chambre d'agriculture que je suis ne peut que se réjouir du partenariat étroit entre les différentes structures et associations qui gèrent nos élevages. Cette synergie, au service des éleveurs/éleveuses, en fait une force appréciée et reconnue !

Vous nous avez souvent entendu dire : Ensemble on va plus loin ! Et bien, nous aimons mettre en pratique nos dires. La filière d'élevage semblait, ses dernières années, accuser le manque d'organisation permettant une régulation du marché et une meilleure coopération. Avec l'arrivée de nombreux jeunes, cet élan a permis de croire en l'avenir d'une filière forte au service des territoires, mais également prête à relever les défis de l'environnement.

C'est avec cette motivation sans précédent, que la filière s'est lancée le défi de reprendre les rênes de l'abattoir de Tarascon, d'initier une démarche de création d'une organisation de producteurs en élevage bovin, de lancer une page Facebook "les éleveurs du 13" pour faire la promotion des produits, de développer des projets innovants avec ses partenaires, etc.

L'amorce du virage tant attendu est derrière nous maintenant. Les éleveurs ont pris leur destin en main et semblent vouloir pérenniser un élevage fort, pour notre plus grand bonheur.

Parfois, il faut franchir des caps pour s'apercevoir que la solidarité d'une filière sera toujours plus forte que n'importe quel aléa, et qu'il ne tient qu'à nous, agricultrices et agriculteurs, d'éclaircir l'horizon pour les générations à venir.

N'ayant pas eu l'occasion de le faire, faute d'organisation de rencontre élevage liée à la crise sanitaire, je tiens à saluer la prise de responsabilité de vos président(e)s et l'espoir que cela procure pour toute une corporation, bravo !



Patrick LÉVÊQUE

*Le Président de
la Chambre d'agriculture*



RENCONTRE AVEC LE PRÉFET RÉFÉRENT LOUP : M. CELET

27 JUILLET 2021 • VALENSOLE

▶ AGENT DE LOUVETERIE

▶ **La FROSE (Fédération Régional Ovine Sud-Est) demande qu'il y ai plus de louvetiers disponibles pour les tirs "loup", que ceux-ci soit formés et équipés de binoculaire à vision thermique et qu'enfin les éleveurs aient à disposition une liste à jour des louvetiers volontaires pour intervenir sur les troupeaux.**

Le préfet rappelle que le **fonctionnement des louvetiers devrait être "pilote"**, c'est-à-dire que l'éleveur devrait juste contacter la DDT (Direction Départementale des Territoires) et que c'est la DDT qui missionne ces collaborateurs occasionnels de l'Etat bénévoles. Les éleveurs ne devraient pas avoir à

chercher un louvetier. **Une réorganisation de la louveterie** d'ici fin août consisterait dans un premier temps à recruter des louvetiers motivés par la défense des troupeaux par rapport à la prédation du loup, les former par les agents de brigade qui ont l'expérience de terrain.

▶ PRIORISATION DES TIRS DE DÉFENSE

▶ **Les éleveurs de la région Sud qui subissent encore plus de 50% des attaques et 50% des dégâts demandent à avoir une prise en compte réelle de leur situation. Les tirs renforcés ne doivent pas être concentrés dans les nouvelles zones de prédation.**

Le préfet rappelle que dans sa gestion de l'espèce et des cas de prédation majeurs tout au long de l'année, il souhaite **piloter les destructions de loup pour avoir la possibilité d'en tuer tout au long de l'année.**

La possibilité de tirs dérogatoires au PNA (Plan national Loups) peut être décidée en comité restreint ou par la préfecture pour parer à des situations compliquées et de tension alors même que le loup ne fait pas de victime.

...



RENCONTRE AVEC LE PRÉFET RÉFÉRENT LOUP : M. CELET

27 juillet 2021 - Valensole

▶ DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ

▶ La FROSE indique qu'elle souhaite que ces constats restent à la demande des éleveurs et souhaite que **des diagnostics soient territorialisés à l'échelle d'une meute de loups**. C'est pour les éleveurs, une échelle cohérente pour réfléchir à la prédation. L'analyse à l'échelle d'une exploitation fait seulement reporter la prédation sur une exploitation voisine.

Le préfet indique que **ces diagnostics seront bien réalisés sur la base du volontariat** des éleveurs et à leur demande. Pour les diagnostics de territoire, il pense aussi que

c'est à cette échelle qu'il faut travailler. Il n'a pour l'instant pas trouvé de prestataire pour effectuer ces diagnostics.

▶ SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

▶ La demande de la FROSE porte sur l'ensemble des documents liés à la prédation : mesures de protection et indemnités, et à titre d'exemple les carnets d'activité pour passer des tirs de défense simples aux tirs de défense renforcés.

Le préfet demande à la FROSE de lui faire des **demandes concrètes de simplification** et les étudiera.

▶ PAIEMENT

▶ Les éleveurs dénoncent des délais de paiement trop longs notamment pour les mesures de protection. La FROSE demande un acompte de 50% du prévisionnel dans le 1^{er} trimestre de l'année.

Le préfet est surpris des délais d'instruction des dossiers qui entraînent **des paiements souvent plus de 6 mois après l'année de dépôt du dossier** ce qui est pour lui le délai normal (les éleveurs font part de délai atteignant régulièrement les 12 à 18 mois

après demande de paiement). Indiquant qu'il n'est pas possible de faire un acompte lors du dépôt du dossier, cela revient à une avance de trésorerie et nécessite la **mise en place d'un fond de garantie impossible dans ce dossier**.

▶ FONCTIONNEMENT DES GROUPES DÉPARTEMENTAUX LOUP

▶ La FROSE dénonce que les GDL (Groupes Départementaux Loup) ne soient plus des lieux d'échange et d'écoute mais des lieux de diffusion d'information de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et de l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

Le préfet souhaite que les **présentations de bilan dans les GDL ne durent pas plus de 30 minutes**, et s'engage à mettre en place dans chaque département un groupe restreint constitué du

préfet, des services de l'état et des éleveurs dans l'objectif de vraiment faire un point sur la prédation dans le département, afin d'écouter les demandes des éleveurs du terrain.

▶ TRANSPARENCE DES CHIFFRES OFB

▶ **Les éleveurs sont étonnés des chiffres annoncés par l'OFB quant au nombre de loups.** Leurs observations de terrain (documentées par des preuves photographiques parfois) montrent des nombres de loups plus importants que les chiffres annoncés. De plus, leurs observations ne sont pas prises en compte par l'OFB.

Le préfet s'engage à mettre en place **une réunion d'échange entre les éleveurs, les louvetiers et l'OFB** pour réévaluer le nombre

de loups présent sur le territoire mais aussi mettre en place des protocoles pour prendre en compte les observations des éleveurs.

▶ CHIEN DE PROTECTION

▶ **Les chiens de protection sont la cause de plus en plus de conflits et de poursuites juridiques envers les éleveurs** du fait de l'accroissement de la fréquentation des espaces pastoraux. Les éleveurs demandent plus de communication pour éduquer les usagers mais aussi de ne plus être responsables d'un chien qui est financé et entretenu par l'État.

Le préfet est **ouvert à des propositions pour des solutions pour communiquer autour des chiens de protection.** Il indique que contrairement à la Suisse où l'État choisit les chiens pour les éleveurs, en France, l'État ne peut pas être tenu pour responsable des dégâts des chiens.

Même si la plupart des plaintes contre les éleveurs sont classées sans suite, le Préfet fera une information auprès des procureurs

et de la gendarmerie pour que **ces plaintes soient classées le plus rapidement sans suite.** Il envisage d'inviter les procureurs aux GDL pour discuter des plaintes envers les éleveurs concernant leurs chiens de protection.



Le préfet s'engage à venir faire **un bilan des avancées** en fin d'année 2021.

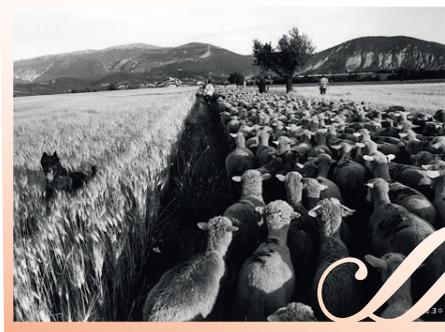




Un siècle de combat pour le plus vieux syndicat d'éleveurs de brebis de France. Il aura fallu l'audace de quelques hommes pour fédérer les éleveurs entre eux et défendre des intérêts communs.

▶ ON PEUT LES REMERCIER...

Le Syndicat des éleveurs du Mérinos d'Arles est né en 1921 comme nous le rappelle la chapelle Méjan à Arles. **Cette ville d'Arles qui a donné son nom à notre mérinos est aujourd'hui encore l'épicentre des grands troupeaux transhumants de mérinos.** Ce mérinos qui a permis et qui permet toujours de faire de grandes et belles transhumances partout dans le massif alpin, permet aussi de produire la laine la plus fine d'Europe.



Cette laine qui a fait l'essence du Syndicat pendant des décennies est aujourd'hui sur un marché mondialisé et a du mal à tirer son épingle du jeu. Des initiatives en cours nous redonnent cependant de l'énergie pour mieux la valoriser.

▶ RÔLE FÉDÉRATEUR



Le Syndicat qui a permis de regrouper les éleveurs et de structurer le marché de la laine pendant un temps a aujourd'hui conservé son rôle fédérateur. **Il fédère les éleveurs dans la défense de nos traditions d'élevage et dans la reconnaissance de nos pratiques** auprès de nos confrères et des administrations. Notre système d'élevage hors du temps, tellement imperturbable, marqué par la transhumance estivale mute au fil des années mais conserve son âme de respect des animaux et du lien entre l'homme et l'animal.



Rappelons que derrière chaque troupeau se trouvent des hommes et des femmes, qui au quotidien accompagnent les animaux pour façonner les paysages que nous aimons.



Nos mérinos d'Arles à faible rendement commercial dans une économie productiviste **sont aujourd'hui nos atouts pour défendre notre métier.** Des animaux intégrés à leur territoire, produisant des services de qualité en entretenant des paysages uniques (Crau, colline, alpage) dans un esprit de service public. Les incendies de ces derniers jours nous rappellent que partout où l'élevage recule ce sont des catastrophes qui approchent, aussi bien en montagne pour les avalanches qu'en colline pour les incendies ou en

plaine pour la gestion des friches. Il va falloir que **nos pouvoirs publics en soient pleinement conscients afin de défendre la transhumance**, aussi bien hivernale qu'estivale et que notre transhumance soit enfin Patrimoine classé Mondial de l'Unesco.

Je terminerai sur une note d'espoir. Notre système d'élevage a de l'avenir. Sa conception le rend résilient face aux événements et permet d'avoir des perspectives. Des adaptations sont à apporter, certes, sur la sécurité du foncier, sur les prédateurs, mais n'oublions pas les atouts de nos animaux.

C'est pour cela que le syndicat est attendu et que nous continuons à défendre la transhumance, ensemble.
Nous vous donnons ainsi rendez-vous cet automne à Arles lors des manifestations organisées en partenariat avec la Maison de la transhumance et le CIQ de L'Hauture.

Luc Bourgeois



Campagne de Prophylaxies 2021/2022

Les nouvelles campagnes de prophylaxies 2021-2022 bovine, ovine et caprine ont débuté au 1^{er} septembre et se termineront le 31 mai 2022. Nouveauté pour la Tuberculose bovine dont les détails sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

► TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROPHYLAXIES ANNUELLES BOVINES

	BRUCELLOSE	LEUCOSE	TUBERCULOSE	IBR
ALLAITANT OU LAITIÈRE	Annuelle Prises de sang 20% des animaux Âge > 24 mois <i>avec un minimum de 10 animaux</i>	Quinquennale (tous les 5 ans) Prises de sang 20% des animaux Âge > 24 mois <i>avec un minimum de 10 animaux</i>	Arrêt des dépistages Tuberculose	Annuelle ► Cheptel officiellement "Indemne en IBR" Prise de sang 100% des animaux Âge > 24 mois
BOVIN en BONNE SANTÉ	Annuelle Prises de sang 20% des animaux Âge > 24 mois <i>avec un minimum de 10 animaux</i>	Quinquennale (tous les 5 ans) Prises de sang 20% des animaux Âge > 24 mois <i>avec un minimum de 10 animaux</i>	Triennal ► Répartition fixée par la DDPP13 sur 3 ans : 1 année : Interféron Gamma Prise de sang 100% des animaux Âge > 24 mois + cheptels à risque <i>Pour les cheptels mixtes (=1 atelier manade ganaderia et 1 atelier allaitant ou laitier) : IDC sur l'atelier allaitant ou laitier</i>	Cheptel ayant une autre appellation IBR Prise de sang 100% des animaux Âge > 12 mois non connu infecté IBR et Vaccination de tous les animaux infectés d'IBR
			2 années : Pas de dépistage Tuberculose	Un allègement sera mis en place pour les cheptels qui auront le nouveau statut IBR "Indemne IBR allègement"

► Une dérogation est accordée en pratique aux lots mâles de race Brave sauf les étalons et les cabestres.



L'arrêté Ministériel du 31 juillet 2019 sur la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD) impose une surveillance vis-à-vis de la BVD. Des dépistages virologiques BVD à la naissance à l'aide des boucles préleveuses ou des sérologies seront effectués sur les tubes de sang prélevés. En cas de séropositivité, une recherche virologique devra être effectuée sur les naissances ainsi que sur les bovins sans statut BVD connu.



Conditions réglementaires des mouvements de bovins

Modifications dues au nouvel Arrêté Ministériel du 31 juillet 2019 sur la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD). En manade et ganaderia, une analyse virologique BVD avant-départ est à effectuer. Pour les cheptels allaitants et laitiers, une analyse virologique BVD est demandée à l'introduction dans le 13 pour se prémunir de l'introduction de la maladie dans votre élevage.

Âge du bovin à l'introduction	Délais de transfert entre l'éleveur vendeur et l'éleveur acheteur		Cas particulier des bovins issus de manades ou ganaderias
	≤ 6 Jours de transfert	> 6 Jours de transfert	
< 6 MOIS	Quarantaine minimale de 21 jours avant départ + Sérologie IBR: 1 prise de sang dans les 15 jours avant la vente ET 1 prise de sang dans les 15 à 30 jours après l'introduction	Quarantaine minimale de 21 jours avant départ + Sérologie IBR: 1 prise de sang dans les 15 jours avant la vente ET 1 prise de sang dans les 15 à 30 jours après l'introduction	Quarantaine minimale de 21 jours avant départ + Bovins négatifs en IBR ou à statut inconnu : Sérologie IBR 1 prise de sang dans les 15 jours avant la vente ET 1 prise de sang dans les 15 à 30 jours après l'introduction OU Bovins infectés en IBR et/ou vaccinés IBR : uniquement à destination d'une manade ou ganaderia : envoi obligatoire du certificat de vaccination IBR au GDS 13 ; Aménagement possible jusqu'en 2022
De 6 MOIS à 24 MOIS			
≥ 24 MOIS		Quarantaine minimale de 21 jours avant départ + Sérologie IBR : 1 prise de sang dans les 15 jours avant la vente ET 1 prise de sang dans les 15 à 30 jours après l'introduction + Brucellose	Quarantaine minimale de 21 jours avant départ + Bovins négatifs en IBR ou à statut inconnu : Sérologie IBR 1 prise de sang dans les 15 jours avant la vente ET 1 prise de sang dans les 15 à 30 jours après l'introduction OU Bovins infectés en IBR et/ou vaccinés IBR : uniquement à destination d'une manade ou ganaderia : envoi obligatoire du certificat de vaccination IBR au GDS 13 ; Aménagement possible jusqu'en 2022 + Interféron gamma dans les 30 jours maximum avant l'introduction Si interféron ininterprétable, refaire un interféron ains qu'une tuberculination



ATTENTION : l'Arrêté Ministériel IBR interdit la vente de bovin positif en IBR (*infecté ou vacciné*) vers un autre élevage. Un aménagement existe pour les bovins Camargue ou Combat, sous certaines conditions (*vous pouvez vous renseigner au GDS 13*).

Agriculteurs

Choisissez votre matériel agricole et demandez son financement* chez votre concessionnaire.

ca-alpesprovence.fr

*Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse Régionale, prêteur.



agilor
FINANCEMENT
DE MATERIEL



- A vendre Bouc Rove de deux ans, issu d'un élevage en Agriculture Biologique
☎ 06 61 20 16 47
- Cherche place hiver environ 10 ha avec bergerie
☎ 06 78 04 47 00
- Berger avec 10 ans d'expérience (véhicule + chien). Cherche place Automne - hiver en Crau
☎ 06 41 35 76 13
- Vends graines de sainfoin et luzerne
☎ 06 84 22 09 43
- Vente graines de luzerne BIO
☎ 04 90 43 51 62 | Tarascon
- Cherche une place pour l'estive 2022, 70 brebis environ
☎ 07 50 48 43 52
- Cherche chien de troupeau avec un peu d'expérience
☎ 06 78 56 99 31 **URGENT**
- Cherche automne 2021 30 ha herbe d'hiver secteur Raphèle/Moulés/St Martin
☎ 06 67 20 19 71
- Berger cherche emploi libre dès maintenant
☎ 06 85 47 87 07
- Berger cherche travail pour Septembre, Octobre autour de St Martin de Crau (soin des bêtes, eau, bois etc)
☎ 06 99 96 92 98



Pour déposer vos annonces, contactez le :
☎ 04 42 23 86 46

Ovinpiades

- **16 DÉCEMBRE**
OVINPIADES DES JEUNES BERGERS
au Lycée agricole de Carmejane (04)

Formation

- **5 OCTOBRE**
OBTENIR LE CERTIFICAT DE BIOSÉCURITÉ
en Elevage de Volailles
- **19 OCTOBRE**
RENCONTRES DU FROMAGER FERMIER



- **22 OCTOBRE / 15 NOVEMBRE / 7 DÉCEMBRE**
FORMATION DRESSAGE CHIEN DE TROUPEAU
- **9 NOVEMBRE**
JOURNÉE DE DÉCOUVERTE OVINE (JDO)
au Domaine du Merle
- **16 NOVEMBRE**
OBTENIR LE CERTIFICAT DE BIOSÉCURITÉ
en Elevage de Porcs
- **24 > 26 NOVEMBRE**
OBTENIR LE C.C.T.R.O.V.
Bovin, Ovin/Caprin, Equin et Porcin
- **25 NOVEMBRE**
DIAGNOSTIQUER, PRÉVENIR ET SOIGNER LA GALE OVINE AVEC LES GDS
au GAEC Draio du Pati
à Gréoux les Bains (04)

Chambre
d'agriculture

Maison des Agriculteurs
22, av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 06 11

accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

Bovin 13

//

☎ 04 42 23 86 46

s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.bovin13.com

GDS 13

//

☎ 04 42 96 95 72

gdsbdr@yahoo.fr

Syndicat Caprin

//

☎ 04 42 23 86 46
06 78 20 02 46

a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr

FDO

Avenue de Céret
13310 St-Martin-de-Crau

☎ 06 71 76 31 92

fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick LÉVÊQUE, Rémy BENSON, Marion HASSINE, Juliette FANO, Luc BOURGEOIS. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Audrey SEIGNER, Sébastien ATTIAS, Naïs PICARELLI. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Hervé HÔTE / Agence Caméléon, Eric BELLEAU. Conception graphique et impression : Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.